

COMMUNE DE SAINT MARTIAL DE VITATERNE

Compte-rendu sommaire

Séance du 25 mars 2021

Date de convocation : 18 mars 2021

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard – M. MOULIN Patrice – M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy – Mme BROSSARD Isabelle - M. TYNEVEZ Dominique - M. LINLAUD Vincent - Mme SAÏDANI Taffathe - Mme GRAVELLE Pascale - Mme CARRE Elodie - M. FAGOT Philippe

ABSENTS EXCUSES : Mme BERTHELOT Evelyne (procuration à M. CHAUSSEREAU)
M. GUIET Julien (procuration à Mme CARRE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 février 2021 : adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	306 000€
	Réalisé :	206 548€
	Reste à réaliser :	58 300€
Recettes :	Prévu :	306 000€
	Réalisé :	209 648,19€
	Reste à réaliser :	22 000€

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	619 080€
	Réalisé :	286 189,26€
Recettes :	Prévu :	619 080€
	Réalisé :	658 753,11€

COMMUNE DE SAINT MARTIAL DE VITATERNE

Compte-rendu sommaire

Séance du 25 mars 2021

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 3 100,19€

Fonctionnement : 372 563,85€

Résultat global : 375 664,04€

Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation : Excédent : 372 563,85€

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 33 199,81€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 339 364,04€

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent : 3100,19€

Vote du Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 356 832 (dont 58 300€ de RAR)

Recettes : 356 832 (dont 22 000€ de RAR)

Fonctionnement équilibré à 636 600€

Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables

La trésorerie n'a pas pu recouvrer certains titres de recette pour un montant de 54,60€.

Le Conseil Municipal décide de l'admission en non-valeur des titres à l'article 6541.

Enquête publique programme pluriannuel de gestion du SYMBAS

La délibération est ajoutée à l'ordre du jour car même si l'enquête publique est déjà passée, le SYMBAS a demandé une délibération.

Les conseillers estiment qu'ils n'ont pas eu l'information nécessaire en amont pour délibérer en toute connaissance du sujet.

A 11 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal donne un avis favorable au Plan Pluriannuel de Gestion du SYMBAS.

COMMUNE DE SAINT MARTIAL DE VITATERNE

Compte-rendu sommaire

Séance du 25 mars 2021

Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Charente-Maritime – Mise en place d’une convention cadre

Le Conseil Municipal décide d’autoriser le Maire à signer la convention relative à l’adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, conclue au titre de l’année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.

Elections des 13 et 20 juin 2021

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin.

Il faudra tenir 2 bureaux simultanés donc il sollicite la présence d’un maximum de conseillers.

Questions diverses

La commune de St-Germain de Lusignan a entrepris la réfection de la route au lieu-dit Le Crochet ; une partie se trouve sur St-Martial, le devis s’élève à 5 143,20€, le montant a été prévu au budget ; Accord du conseil.

Le SDEER propose l’implantation de bornes de recharge pour des véhicules électriques. Vu les tarifs et la proximité de Jonzac, le conseil estime que ce n’est pas forcément utile pour le moment.

En l’absence d’agent d’entretien, ce sont les élus qui ont comblé les nids-de-poule sur les routes avec l’enrobé.

Dossier arboretum : le projet d’assignation a été présenté par l’avocat et approuvé par le maire et les adjoints.

Eric Pezet devrait reprendre son poste le 7 avril, si le comité médical donne un avis favorable.

Un agriculteur de St-Germain de Lusignan demande la modification d’un chemin rural mitoyen entre les 2 communes. Le maire donne lecture d’un courrier de Julien Guiet à ce sujet et propose un délai de réflexion jusqu’à la prochaine réunion.

Un conseiller indique que les poubelles du Brandart ont été nettoyées par la commune de St-Germain.

Une murette qui tombe en ruine sur la route a été signalisée par le maire et l’adjoint.

COMMUNE DE SAINT MARTIAL DE VITATERNE

Compte-rendu sommaire

Séance du 25 mars 2021

Jean-Luc Roques donne une synthèse du questionnaire qui avait été remis aux habitants avec le dernier bulletin municipal. 18 retours de questionnaires. Le constat est plutôt positif sur l'aménagement urbain, le secrétariat de mairie et la tranquillité publique. La sécurité routière pose plus de problèmes, tout comme la propreté avec les ordures ménagères. Il a été relevé un défaut de communication pendant la période de confinement.

Un retour sera fait dans le prochain bulletin municipal.

Rudy Arnould a proposé ses services pour dessiner des plans pour un nouvel aménagement de la mairie, notamment pour agrandir le bureau du maire. Il présente les plans.

Vincent Linlaud a assisté à la réunion Soluris en visioconférence. Le syndicat se porte bien et continue son expansion.

Bernard Bertrand indique qu'un escalier sera posé dans l'atelier pour accéder à l'étage.

Les poubelles ont été déplacées Rue du Pèlerin et à Monderland.

Un panneau a été remonté de 50cm.

Un conseiller signale qu'il y a peut-être des étudiants boursiers sur la commune en situation difficile dans le contexte actuel. Il faudrait déterminer le contenu d'une aide éventuelle.

Isabelle Maroc est allée aux Délices de Saintonge pour la préparation de paniers cadeaux pour les aînés. Il y a 33 couples et 60 personnes seules. Le coût est de 2729€ TTC.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 20h50.